

Département d'Eure-et-Loir
Canton de : Dreux
Commune de : Saulnières

N° de la délibération : 2022.0021

L'an deux mil vingt deux, le huit du mois de juillet, à vingt heures, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de *Saulnières*, sous la présidence de *Monsieur ALBERT Christian*, Maire de *Saulnières*, .

Date de convocation du conseil municipal : 28 juin 2022

Présent(s) : *M. ALBERT Christian. Mme GAUDRY Marie-Christine. M. LE VALEGANT Laurent M. DEMERRE Pascal. Mmes LECOURBE Natacha. CAMPAS Géraldine. SARGENTO Barbara. MILLE Marion. M. GIRAUD Nicolas. M. TURMEAU Guillaume*

Absents excusés : *M. ALLEAUME Pascal (pouvoir à M. Le Valégant). Mme TREMBLAY Nathalie (pouvoir à Mme Sargento). M. BUQUET Thierry (pouvoir à M. Giraud).*

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Mme GAUDRY Marie-Christine

Nombre de membres en exercice : 13
Nombre de membres présents : 10 + 3 pouvoirs
Nombre de membres votants : 13

Objet : convention de mise à disposition du terrain de la déchèterie de la commune de Saulnières

Monsieur le maire donne lecture de la convention proposée par SITREVA, syndicat ayant la compétence du traitement des déchets de la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux. L'Agglo du Pays de Dreux met à disposition gratuite de SITREVA les parcelles ZE N° 49 et ZE N° 50 sises à Saulnières et formant l'emprise actuelle de la déchetterie de la Commune de Saulnières. La surface totale de ces deux parcelles est de 74 ares.

La convention vaut autorisation d'occupation du domaine public communal, elle vaut mise à disposition gratuite des parcelles susmentionnées.

Le Conseil Municipal, par 13 voix POUR accepte la mise à disposition du terrain de la déchèterie de Saulnières à Sitreva et autorise M. le Maire à signer la dite convention jointe.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme
Le Maire

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 18-07-2022
et publication ou notification
du 21-07-2022

